MEUBLEZ-VOUS
aux Anciennes Maisons
MAMAN LOUISE
A FAIT SES PREUVES
Elle possède un choix de tout l'ameublement en général. Jouit d'une bonne réputation et vend bon marché. Voir ses Magasins et Ateliers :
179-179 bis, Rue de Lannoy
ROUBAIX
Le train 0 arrête à la porte.
Livraison gratuite par auto
Seule Maison à Roubaix
(Téléphone 27-47)

72e Année. — N° 201 | Le numéro : 25 centimes | MERCREDI 20 JUILLET 1927.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

Nord et limitrophes.....	3 mois, 22.00 ;	6 mois, 40.00 ;	1 an, 76.00
France et Belgique.....	» 23.00 ;	» 43.00 ;	» 80.00
Etranger : Tarif A	» 35.00 ;	» 70.00 ;	» 140.00
— Tarif B	» 50.00 ;	» 100.00 ;	» 200.00

RÉDACTION..... ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 6.
TOURCOING... 33, rue Carnot. Téléph. 37.
LILLE..... 3, rue Faidherbe. Tél. 57.07.
ANNONCES..... PARIS..... 13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 00.49.
Chèques postaux 87 Lille

Savon Erasmic pour la barbe

Le deuxième Congrès international des Arts décoratifs et industriels

A ROUBAIX

Les congressistes des arts décoratifs et industriels, partis de Lille à 8 h. 30, en auto-car sont arrivés mardi matin à Roubaix.

Ils ont été reçus aussitôt, dans l'amphithéâtre de l'Ecole Nationale supérieure des Arts et Industries Textiles par M. Paul Dervaux, secrétaire général du congrès et Victor Champier, administrateur de l'établissement.

Parmi les congressistes, qui se trouvaient au nombre d'une cinquantaine, on remarquait des délégués de la Suisse, de la Pologne et de la Russie Soviétique.

La séance de travail

La séance de travail s'ouvrit aussitôt, présidée par M. Champier, entouré de MM. Cordonnier, membre de l'Institut; Deneux, architecte de la cathédrale de Reims; Chapouillié, inspecteur général des arts décoratifs.

M. Paul Dervaux présente aux congressistes M. Champier, dont il fait un délicat éloge, rappelant qu'il fut l'un des précurseurs des Arts décoratifs en France.

L'éminent directeur de l'Ecole des Arts et Industries textiles remercie M. Dervaux de ses paroles élogieuses. Il salue les congressistes, a un mot aimable pour M. le sénateur Humbert, puis entreprend l'historique des difficultés surmontées, pour rendre aux arts décoratifs la place qui leur revient dans l'art.

Il évoque en terminant le congrès de 1894, qui réunit 400 congressistes et dura douze jours.

M. Chapouillié rend hommage à M. Champier de ce qu'il fait pour les arts décoratifs.

Après une communication très intéressante de M. Gayet, relative aux travaux de la sous-commission des droits intellectuels à la Société des Nations, en ce qui concerne la propriété artistique, M. Paul Facq-Hilst, président de la Commission des industries d'art de la Société Industrielle du Nord de la France, fit une remarquable conférence sur l'orientation générale de l'art décoratif d'ameublement.

Il est d'avis qu'il faut s'inspirer de la tradition, mais que cette inspiration ne doit pas être stérilisante et paralyser tout progrès. Il convient, même en s'adaptant au modernisme, de conserver un caractère régionaliste, reflet particulier d'un milieu. Le danger serait de tomber dans une uniformité sans caractère et de créer de toutes pièces un art neuf qui ne plongerait pas ses racines dans le passé.

M. Chapouillé développa ensuite avec beaucoup d'éloquence une question particulièrement intéressante : organisations officielles encourageant et protégeant les arts appliqués.

La réception à l'Hôtel de Ville

A midi les congressistes furent reçus à l'Hôtel de Ville par M. Lebas, député-maire de Roubaix, entouré de ses adjoints.

M. Paul Dervaux présenta les congressistes et souhaita que la Municipalité fasse un effort plus considérable pour l'Ecole nationale des Arts et Industries textiles.

M. Lebas, après avoir souhaité la bienvenue aux congressistes, les remercia d'avoir choisi le grand centre de Lille-Roubaix-Tourcoing pour y tenir leurs assises.

« Ainsi que vient de le dire M. Dervaux, ajouta-t-il, la Municipalité a fait de grands efforts pour propager les arts industriels. En ce qui concerne l'Ecole nationale des Arts et Industries textiles, il ne faut pas oublier qu'elle est nationale et que c'est à l'Etat de collaborer à son développement. »

Parlant ensuite de l'Institut Turgot, M. Lebas remercie la direction de l'Enseignement technique pour l'aide qu'elle lui a apportée au cours des transformations considérables effectuées dans cette école.

M. Drouet, délégué du ministre du Commerce, rappelle que le premier congrès d'arts décoratifs s'est tenu en 1913, à Gand. Il montre que le développement des arts décoratifs intéresse au plus haut point le commerce et l'industrie français et que c'est à l'art que notre pays doit sa situation privilégiée sur les marchés étrangers.

Dans cet ordre d'idées, il regrette sincèrement que la Chambre de Commerce de notre ville ne soit pas représentée à cette réception.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

A 14 h., les congressistes se réunissaient de nouveau dans l'amphithéâtre de l'Ecole nationale des Arts, sous la présidence de M. Cordonnier, membre de l'Institut.

L'assemblée entendit d'abord un rapport particulièrement intéressant de M. Dubret, directeur de l'Office de liaison entre artistes et industriels, qui exposa le fonctionnement de cet organisme et préconisa la création de bureaux nationaux et internationaux qui seraient, en somme, des offices de placement pour artistes et des centres de renseignements précieux.

L'assemblée, après une discussion courtoise, émit un vœu en ce sens.

M. Lagache, le distingué professeur de teinture de notre école, traita ensuite de « La chimie au service des arts décoratifs ».

Le but de son exposé est de souhaiter que les artistes peintres, soucieux de la conservation de leurs œuvres, emploient des couleurs qui ne craignent pas l'épreuve du temps.

Ce rapport fit ressortir l'importance considérable d'une collaboration plus étroite entre les artistes et les chimistes.

Les excursions

A l'issue de cette séance d'études les congressistes remontèrent dans un autocar qui les conduisit aux établissements Vanoutryve et Cie. La visite de ces établissements, qui sont les plus considérables du monde en ce qui concerne la fabrication des tissus d'ameublement, ne fut pas sans émerveiller nos hôtes qui regagnèrent l'Ecole nationale des Arts, enchantés de leur excursion.

La visite du Musée et des différentes salles de l'Ecole fut alors effectuée et elle démontra aux congressistes que cet établissement possède tout ce qu'il faut pour cultiver chez les élèves le culte de la beauté et faire leur éducation artistique.

Avant de regagner Lille, nos hôtes entendirent encore une remarquable conférence de M. Lagache sur l'« harmonie des couleurs ».

Le distingué professeur fit montre de sa compétence habituelle en ces sujets et il reçut, à l'issue de son exposé, les félicitations chaleureuses des auditeurs.

LA JOURNÉE D'AUJOURD'HUI A TOURCOING

8 h. 30 : départ en autocar pour Tourcoing. — A l'Ecole des Beaux-Arts, rue de Gand, à 9 h., séance de clôture; rapport général; vœux. — A 11 h., visite de l'Ecole professionnelle Colbert. — A 11 h. 30, réception à la Mairie. — A 14 h., visite d'usine (établissements Lorthiois-Leurent à Tourcoing et Halluin).

UN GROUPE DE CONGRESSISTES SUR LE PERRON DE L'HOTEL DE VILLE

BILLET PARISIEN

M. Chamberlain gagné à la cause allemande

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 19 JUILLET (Minuit).

Le DAILY TELEGRAPH *annonce que M. Chamberlain et M. Stresemann auront une entrevue avant la session de septembre de la Société des Nations.*

La nouvelle n'a rien que de très vraisemblable. Il est visible, en effet, que l'Angleterre tient actuellement à se ménager les bonnes grâces de l'Allemagne.

Dans le discours qu'il a prononcé récemment à la Chambre des Communes, M. Chamberlain s'est défendu d'avoir songé à la constitution d'un bloc antisoviétique; sans doute, mais il reste que le parti conservateur anglais saurait bon gré à l'Allemagne de desserrer quelque peu les liens qui attachent Berlin à Moscou.

Sir Austen Chamberlain s'est fait le raisonnement suivant : « Si l'on veut que l'Allemagne ne » se tourne pas délibérément, en haine des puis- » sances occidentales, vers la Russie soviétique, il » ne faut pas que l'opinion allemande ait l'im- » pression que la politique de Locarno a fait fail- » lite. Il est donc nécessaire de donner des satis- » factions à M. Stresemann. »

Il est bien vrai que la politique de Locarno n'a pas une très bonne presse de l'autre côté du Rhin. Cela, pour la bonne raison que cette politique ne se justifie aux yeux des Allemands qu'autant qu'elle porte atteinte au traité de Versailles; ce qu'ils demandent au traité de Locarno, c'est de leur apporter l'évacuation de la Rhénanie et la renaissance de leur empire colonial.

M. Chamberlain n'ignore pas le prix auquel le Gouvernement allemand veut mettre le maintien de « l'esprit de Locarno ». Ce prix lui semble-t-il exagéré? Pour les revendications coloniales de l'Allemagne, il estime qu'un commencement de satisfaction pourrait lui être donné.

Quant à la question du Rhin, qu'il n'est pas libre de trancher sans prendre l'avis de la principale intéressée, qui est la France, il semble qu'il soit tout prêt à se constituer auprès de nous l'avocat de l'Allemagne. Il n'est pas douteux, en tout cas, qu'il est personnellement favorable à un nouvel allègement, sinon à l'évacuation immédiate et complète de la rive gauche du Rhin.

Telles sont les dispositions du Gouvernement anglais; notre diplomatie ne doit pas les ignorer, ne serait-ce que pour tenter de les modifier?

R...

L'AGITATION RÉVOLUTIONNAIRE

M. Cachin condamné en appel

Rennes, 19 juillet. — La cour d'appel de Rennes vient de condamner pour provocation de militaires à la désobéissance M. Marcel Cachin à un an de prison et 2.000 francs d'amende, peine qui se confondra avec la condamnation prononcée par la même cour en mai 1926.

Des matelots réservistes sont l'objet d'excitations communistes

Cherbourg, 19 juillet. — Une manifestation antimilitariste a eu lieu à l'arrivée des réservistes des équipages de la flotte. Une centaine de ceux-ci venant de Paris excités par des meneurs, traversèrent la ville en chantant « l'Internationale ».

La police a arrêté pour excitation de militaires à la désobéissance deux cheminots qui escortaient les réservistes. Les deux prévenus sont des cheminots parisiens, Levallois et Pellaric. Ils ont été déférés au parquet.

UN FUTUR CHAMPION DU TOUR

(Wide World photos.)

LE JEUNE ALBERT BOUQUILLON

âgé de six ans, et qui a accompli en une journée, à bicyclette, en compagnie de son père, le trajet Dieppe-Saint-Denis, soit 163 kilomètres. Parti de Dieppe à 3 h. 10, il était à Saint-Denis à 16 heures. Notre photogravure le représente peu après son arrivée.

1.200.000 fr. de mandats-poste truqués

Paris, 19 juillet. — La police recherche deux individus qui, sous les noms d'emprunt d'Albert Giraud et Henri Bouissou, ont émis pour 1.200.000 francs de mandats-poste truqués.

Les faussaires avaient déjà réussi à encaisser 150.000 francs lorsque deux postiers, l'un du bureau de la rue d'Amsterdam, l'autre de celui de la rue des Petits-Champs, dévoilèrent l'escroquerie.

Les deux fausseires, dont on possède un signalement précis ne sauraient tarder à être arrêtés.

L'hommage de la Belgique au Soldat inconnu français

L'INAUGURATION DU MAUSOLÉE. (Photo H. Manuel.)

(On remarque, au second plan, le Roi Albert, la Reine et M. Poincaré.)

La note allemande à la Belgique

Bruxelles, 19 Juillet. — MM. les ministres Jaspar, Vandervelde, de Broqueville et Hymans ont examiné, mardi, au cours d'une réunion au ministère des Affaires étrangères, la note allemande et préparé une réponse.

Bien que l'on garde secrète toute la correspondance échangée, on croit que l'argument employé par Berlin pour énerver les déclarations de M. de Broqueville, consiste à dire que la Conférence des Ambassadeurs a reconnu que l'Allemagne avait satisfait à ses obligations en matière de désarmement.

L'Allemagne dirait aussi que les licenciements dans la Reichswehr ont été de 13 ½ pour cent, alors qu'ils ne doivent être que de 12 pour cent.

Quant aux dépenses militaires, l'Allemagne déclarerait qu'elles sont inférieures au chiffre cité par M. de Broqueville et au chiffre autorisé par les traités.

Ces indications proviennent de source allemande.

Le procès des espions communistes

L'AUDITION DES TEMOINS

Paris, 18 Juillet. — Le procès des communistes prévenus d'espionnage s'est poursuivi cet après-midi devant la onzième Chambre, par l'audition de plusieurs témoins.

L'inspecteur de police Viviani a suivi Provot dont il a constaté les rendez-vous avec Singre.

M. Rousset a reçu des questionnaires de Louise Clarac. On lui demandait des renseignements sur les tanks et les obus. Après avoir fait part à la Sûreté générale des demandes qui lui étaient faites, M. Rousset a continué pendant un certain temps à fournir les renseignements qu'on lui demandait.

M. Robert, ingénieur en chef de l'aéronautique, a précisé de quelle nature étaient les documents conservés à Saint-Cyr. Tous ces documents, a-t-il déclaré, intéressaient la défense nationale, mais aucun n'avait un caractère secret.

Et voici M. Singre à la barre des témoins. Singre est mécanicien au parc régional d'artillerie de Versailles. C'est un des accusateurs des inculpés. Il rappelle tout le procès en cours. C'est le 3 octobre 1925 que Badot lui donna rendez-vous pour le 7 au « Café Trianon ». M. Badot le présenta à deux de ses amis. L'un de ceux-ci lui demanda quelques renseignements de moralité sur le maire de Saint-Cyr, puis il lui dit :

— Vous êtes bien placé au parc d'artillerie pour avoir des renseignements sur les poudres, les tracteurs. Le parti communiste a besoin de chefs bien renseignés.

Bouleversé par cette demande et comprenant que l'on me demandait une besogne pas du tout syndicale, j'avertissais mon chef, le capitaine Pepin, conclut Singre.

— Cette déposition, dit le Président, montre que vous n'avez rien de commun avec un certain Jacques Lucien, que l'on n'a pas retrouvé et qui est parti avec les document.

A ce moment un des inculpés se trouve mal : c'est Bernstein.

Le président suspend aussitôt l'audience.

Un ancien officier de cosaques condamné à mort

Moscou, 19 Juillet. — L'agence Tass annonce que l'ancien officier de cosaques Piskounof a été condamné à être fusillé par le Tribunal de Khabarovsk.

Piskounof était inculpé d'avoir fait des exécutions en masse et d'avoir soumis des prisonniers à la torture. Il avait été arrêté en 1926, alors qu'il avait franchi sans autorisation la frontière Sino-Soviétique.

Une Semaine de la « défense nationale » au pays des Soviets

« LA REVOLUTION VA S'ÉTENDRE A TOUT LE VIEUX CONTINENT » prétend Boukharine

100.000 soldats rouges passés en revue procèdent à un simulacre de bataille

Londres, 19 Juillet. — Le correspondant de l'« Evening Standard » à Moscou, télégraphie qu'au cours d'une réunion organisée par les soviets de cette ville, Boukharine, l'un des chefs bolchevistes a fait la déclaration suivante :

L'étincelle de révolte qui vient de jaillir à Vienne s'étendra bientôt à tout le vieux continent. La nouvelle guerre européenne que prépare la classe capitaliste et dans laquelle la Russie soviétique sera fatalement entraînée, déchaînera sans doute la révolution ouvrière et se dénouera inévitablement par la victoire du prolétariat. Les événements de Vienne attestent que l'Europe comme l'Asie est en pleine effervescence et que la révolution approche.

Après ce discours, Vorochiloff, commissaire à la Guerre passa en revue plus de 100.000 hommes de l'armée rouge et de nombreux contingents d'ouvriers syndiqués et de femmes portant des fusils et des masques contre les gaz. Cette revue fut suivie d'une bataille simulée, au cours de laquelle un usage fut fait des lance-flammes et des barrages de fumée, cependant que vingt tanks et 80 aéroplanes entraient en action.

On évalue à 100.000 le nombre des fusils distribués parmi les organisations soviétiques durant cette semaine « de la défense nationale ».

LES ARTISTES FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

(Wide World photos).

On parle souvent des artistes étrangers venus en France chercher le grand succès; mais on oublie généralement trop les Français allant en Amérique et qui obtiennent du public le succès que beaucoup envieraient.

Voici Mlle FRANCINE LARRIMORE *(de son vrai nom Larrimé), qui est née à Verdun et qui est connue à New-York comme une des plus grandes comédiennes en vogue de l'Amérique.*

Les divers mouvements ouvriers

I.

LE SYNDICALISME FASCISTE EN ITALIE

La Conférence internationale du Travail qui vient de se terminer a attiré de nouveau l'attention sur l'organisation nouvelle du syndicalisme italien que le gouvernement de M. Mussolini vient de mettre sur pied. On sait en effet qu'il en est résulté différents incidents à Genève.

La doctrine fasciste veut unir fortement en un « faisceau d'Etat » toutes les forces du pays, sous le contrôle immédiat et même sous la direction du gouvernement. Cette doctrine devait donc s'appliquer logiquement aussi aux problèmes économiques et sociaux. C'est ainsi que les bases ont été jetées du syndicalisme et de la corporation fascistes.

L'organisation nouvelle du travail en Italie est régie par la loi du 3 avril 1926 et elle est dominée par la Charte du Travail. Ces documents présentent un curieux mélange d'étatisme condamnable et de plusieurs principes justes, empruntés aux sociologues catholiques.

Il faut donc savoir distinguer. Pour cela nous faisons d'abord un examen objectif de la réforme syndicale italienne.

La reconnaissance légale des Syndicats

Pour être reconnus légalement, les syndicats ouvriers et patronaux doivent remplir trois conditions : 1° le nombre des adhérents doit être au moins d'un dixième du nombre total des patrons ou des ouvriers appartenant à la catégorie considérée : 2° en dehors de son objet économique et social, le syndicat doit aussi se proposer des fonctions d'assistance, d'instruction, d'éducation morale, patriotique et religieuse; 3° les membres et surout les dirigeants, doivent donner des garanties de capacité, de moralité et de « patriotisme ». En pratique, on comprend bien qu'il s'agit surtout pour le dernier point, d'adhésion à la doctrine fasciste, considérée comme la véritable et suprême expression du patriotisme.

Seuls, les syndicats fascistes seront autorisés à signer des contrats, à représenter la profession devant le gouvernement. Bien que les autres syndicats puissent subsister comme associations libres, il est certain, et les faits le prouvent, que le monopole de la représentation ouvrière et patronale est détenu officiellement par les syndicats fascistes, les autres syndicats — chrétiens ou socialistes — sont réduits à l'impuissance ou à la disparition.

Les syndicats locaux sont reliés aux degrés supérieurs par le système des fédérations et des confédérations. Au sommet, les groupements ouvriers et patronaux peuvent s'unir pour former la corporation nationale de chaque industrie.

Les conventions de travail

« L'article IV de la Charte du Travail dit très justement : « La solidarité entre les divers facteurs de la production trouve son expression concrète dans le contrat collectif de travail, obtenu par la conciliation des intérêts opposés... et leur subordination aux intérêts supérieurs de la production. »

Si les mots « conciliation » et de « subordination » conservent leur véritable sens, le principe posé est excellent. Les conventions collectives seront donc appelées à se multiplier en Italie. Elles auront force de loi pour tous, à moins que des conditions particulières soient supérieures pour les salariés à celles mêmes des conventions.

Pour trancher les différends qui peuvent résulter des conventions, il est prévu des Tribunaux du travail formés dans chacune des Cours d'appel. Ces Tribunaux jugeront après une tentative de conciliation. Et les groupements intéressés — patronaux et ouvriers — répondront aux leurs fonds de l'exécution de la sentence.

Ayant ainsi réalisé « la justice du travail » le Gouvernement italien considère que les parties ne peuvent se faire justice à elles-mêmes et il interdit, comme n'ayant plus leur raison d'être, la grève et le lock-out, qui tombent sous le coup du Code pénal.

Les avantages de la charte de travail

Incontestablement, l'organisation corporative nouvelle s'appuie, comme nous l'avons dit, sur certaines dispositions qui sont heureuses. Le développement méthodique des conventions collectives garanties par la loi et interprétées au besoin par une magistrature spéciale, mais, espérons-le, indépendante et libre, est une conception qui ne manque point d'audace et qui rompt avec « le laisser-faire, laisser-passer » dans lequel se sont complu ou se complaisent encore plus ou moins les différents Etats. De plus, la Charte du Travail prévoit des congés annuels payés, un supplément de salaire pour le travail de nuit, une indemnité en cas de congédiement et en cas de décès, la préparation d'assurances sociales.

Ce sont ces parties avantageuses en soi, de la Charte Italienne du Travail, qui ont valu, après de sérieuses réserves, une note élogieuse de l'« Osservatore Romano ». L'organe officieux du Vatican a publié en effet la note suivante :

« Le travail conçu comme un devoir pour » tous et comme tel soutenu par l'aide de » l'Etat; l'intervention de ce dernier dans le » champ économique afin de pacifier et de » faire collaborer les classes, d'établir la » justice sur le principe de l'unité de la pro- » duction et de l'égalité entre l'un et l'autre » élément de la production elle-même : la » discipline de discussion destinée à empê- » cher des conflits fatals non seulement à la » vie économique mais à la vie politique » nationale, les valeurs spirituelles et mo- » rales considérées au-dessus des intérêts » particuliers dans lesquels, jusqu'à main- » tenant, se cantonnait le matérialisme le » plus cynique et le plus vulgaire; enfin la » conception corporative de l'Etat : ce sont » là autant de principes dont certains s'har- » monisent avec les préceptes divins eux- » mêmes et dont d'autres font partie du pa- » trimoine idéal de la doctrine sociale chré- » tienne. Celle-ci, effectivement, à la lu- » mière de l'encyclique « Rerum Novarum », » proclamait la souveraine loi du devoir » chrétien qui devait se traduire dans les » questions économiques.....

« Ces affinités indiscutables [illegible]

UN JEUNE PIANISTE AVEUGLE

(Wide World photos.)

LE JEUNE BERNARD HAVEL

huit ans, est le plus jeune pianiste aveugle de France et peut-être du monde entier. Il commença à jouer à l'âge de cinq ans, sa vocation lui étant venue sur un piano minuscule qui lui avait été donné comme jouet de Noël

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

La Conférence du désarmement naval

Genève, 19 juillet. — Les chefs des trois délégations américaine, anglaise et japonaise se sont réunis, de nouveau, mardi matin, pour examiner la situation créée par l'accord anglo-japonais dont il a été parlé.

On sait que certains termes de cet accord ont soulevé des conflits, de la part de la délégation américaine. On croit savoir que la question des croiseurs a été soulevée tout entière, et que les chefs des délégations ont décidé d'entreprendre un nouvel effort commun pour arriver à un accord général.

Les délégués britanniques se rendent à Londres

Genève, 19 juillet. — La délégation britannique annonce officiellement que M. Bridgeman, premier lord de l'Amirauté, chef de la délégation, et le vicomte Cecil ont décidé de se rendre à Londres, pour conférer avec le Gouvernement britannique sur la situation créée par les derniers événements de la Conférence navale.

Par suite de cette décision, la Conférence sera pratiquement interrompue jusqu'au retour des délégués britanniques.

L'INTRONISATION DE Mgr RODIÉ

Ajaccio, 19 Juillet. — Mgr Rodié, évêque d'Ajaccio, a été intronisé aujourd'hui. Il a été reçu à son arrivée par la municipalité et le clergé et une foule nombreuse, qui l'ont escorté jusqu'à la cathédrale et à l'évêché.